

La pêche

avons plutôt tenté de créer un cadre à l'intérieur duquel les gens seraient libres de travailler, libres d'améliorer leur propre avenir dans une industrie qui, il y a six ans à peine, était au bord de la faillite et qui est prospère aujourd'hui. Le gouvernement s'occupe de la coordination, du cadre de travail, des marges d'offre et de bénéfice susceptibles de donner naissance à l'innovation.

Mais nos efforts seraient vains si nous ne protégeions pas avant tout la fondation de tout cet édifice, c'est-à-dire un approvisionnement de poisson stable et une flotte sûre et prospère. Bien sûr, le poisson sera toujours là, mais il sera toujours aussi fragile, aussi dépendant d'une saine politique de gestion. Nous avons commencé à édifier une industrie coordonnée qui peut viser haut. Mais tout l'édifice s'écroulera si nous nous avisons de toucher à la fondation.

Parce que la coordination nous a donné une politique des pêches qui donne de bons résultats, je crains les appels à une nouvelle fragmentation de la gestion de nos ressources halieutiques. Bien des provinces veulent plus de pouvoirs en matière de pêche, non dans les secteurs de la transformation ou de l'éducation qui leur reviennent de droit, mais dans la gestion des ressources, la délivrance des permis et la répartition des prises autorisées.

Quelle est la logique de ces revendications? Les Pères de la Confédération avaient considéré les pêches comme une ressource à part et il avaient bien raison. Le hareng, la morue et même le homard vont d'une province à l'autre et d'un pays à l'autre. S'il était possible de prendre le même poisson deux fois de suite, on pourrait pêcher toute la morue du sud du golfe pendant l'hiver au Cap Breton, puis la pêcher à nouveau l'été dans le golfe. Le saumon du Québec remonte les rivières en partant du Groenland et en passant par Saint-Pierre et Miquelon et par quatre autres provinces. Un poisson écartelé par quatre pêcheurs qui en revendiquent chacun la possession ne vaudra pas grand-chose au bout du compte.

Devrait-on accorder aux provinces le contrôle des ressources halieutiques parce que, politiquement, elles sont plus au fait des besoins locaux? Le régime fédéral a lui aussi des députés locaux, le gouvernement fédéral a en outre sept fois plus d'employés à Terre-Neuve et dans les Maritimes que les gouvernements provinciaux. Le gouvernement national comprend les exigences et les pressions locales. Nous savons de plus qu'au delà d'un certain point, plus il y a de politiciens qui s'en mêlent, moins il y a de poisson!

Je pense que les raisons avancées par certains gouvernements provinciaux se ramènent en fait à une seule. C'est que les pêches connaissent aujourd'hui un grand essor et que les provinces constatent qu'elles ont besoin de plus d'emplois. Chacun est naturellement incliné à penser qu'il pourrait mieux faire s'il tenait les rênes. Le problème, c'est qu'aucune province ne peut seule avoir le dernier mot. Il est impossible de répartir à la satisfaction de tous et entre des intérêts aussi nombreux une ressource migratoire commune dans un domaine aussi limité.

Certains diront qu'il est possible de ménager la chèvre et le chou en attribuant aux provinces le contrôle des pêches, à divers comités le soin de coordonner l'ensemble et au gouvernement fédéral, la recherche et les négociations internationales. On donne en exemple les conseils régionaux des États-Unis. Mais ces conseils ont beaucoup de difficulté à réglemen-

ter les pêches, comme nous avons pu le constater dans le cas du banc Georges. Ils auraient encore plus de difficulté si leurs côtes renfermaient d'énormes bassins internes partagés entre plusieurs provinces, comme la baie de Fundy et le golfe du Saint-Laurent.

Je voudrais passer maintenant, monsieur l'Orateur, à l'un des aspects les plus pressants et les plus importants du développement des pêches, celui de la délivrance des permis. Le ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc) a récemment annoncé que son ministère ayant pratiquement terminé ses consultations avec les pêcheurs, les entreprises de transformation et les autres parties intéressées, des mesures seraient prises pour mettre en application une nouvelle politique de permis sur la côte est. Je me réjouis de cette initiative et j'exhorte les députés d'en face à l'examiner attentivement et à l'appuyer.

Il y a lieu de signaler que les premières mesures prises en vue de l'élaboration de la nouvelle politique remontent à la fin de 1978. Le ministre des Pêches et des Océans avait alors entrepris une étude approfondie de la situation de l'industrie. Les fonctionnaires du ministère avaient organisé deux séries de consultations avec les pêcheurs durant l'hiver de 1978-1979. Les conclusions et recommandations de cette étude figurent dans ce qu'on appelle le rapport Levelton. Après la publication de ce rapport en juin 1979, une nouvelle série de consultations a eu lieu avec les pêcheurs et d'autres représentants de l'industrie afin de connaître leurs réactions et leurs opinions. Le ministre d'État (Multiculturalisme) (M. Fleming) a déjà donné aujourd'hui un aperçu général des propositions du gouvernement.

Dans l'ensemble, le nouveau système devrait permettre aux pêcheurs de se faire entendre d'une façon plus directe au sujet des questions de permis et devrait rendre tout le régime plus équitable. Tous les députés voudront se joindre à moi, je le sais, pour encourager le ministre des Pêches et des Océans à poursuivre dans cette voie.

Les permis sont aussi nécessaires dans le domaine des pêches, monsieur l'Orateur, qu'ils le sont dans les autres branches d'activité. Mais nous ne devons jamais perdre de vue que comme toute industrie fondée sur les ressources—exploitation minière, sylviculture ou autre—la pêche est assujettie à des limites. Elle exploite en effet une ressource dont les quantités ne sont pas infinies. Nous comprenons fort bien ce fait dans le cas des autres industries du même genre. Ainsi, une personne sensée ne songerait jamais à envoyer dans une forêt 50 bûcherons quand 25 suffisent ou à faire descendre 100 travailleurs dans une mine qui ne peut en recevoir que 50. Le même respect de la réalité s'impose dans le domaine de la pêche. Et la réalité, c'est que la pêche est un bon gagne-pain, mais seulement pour un nombre limité de pêcheurs.

● (1650)

La foi du gouvernement dans l'industrie de la pêche et l'appui qu'il lui donne se manifeste de bien des façons, monsieur l'Orateur. J'ai déjà cité des chiffres à la Chambre qui prouvent la réussite du Canada sur les marchés d'exportation du monde. L'industrie de la pêche canadienne est très réputée pour la qualité de ses produits. Il faut toutefois reconnaître que dans certains secteurs de cette industrie, on pourrait faire davantage pour maintenir la qualité du produit. C'est pourquoi le gouvernement a lancé cet été un grand programme pour aider l'industrie à établir des normes de qualité très élevées. Ce